



Lettre d'information Festival

Les Eclusiales 13 ème Edition Spécial concours de théâtre Amateur

Du 7, 8 et 9 novembre 2025
Espace Jacques Brel
Castanet-Tolosan





FESTIVAL LES ECLUSIALES

13 ème édition



Du 7 au 9
novembre
2025



Venez participer au
concours de théâtre
amateur

à l'espace
Jacques Brel
Castanet Tolosan

www.les-emul-sifon.org



Affilié à la FNCTA : 31/5645/0001
Contact jm.roux@yahoo.fr Tél : 0685125849



Dans la salle Jacques Brel et son auditorium, le festival **les Eclusiales** fêtera sa 13^{ème} édition.

Destiné à promouvoir le spectacle vivant amateur sur la commune de Castanet-Tolosan et de ses environs, la 13^{ème} édition reprend la formule du **concours de théâtre amateur**.

Elle se déroulera du **vendredi 7 novembre soir au dimanche 9 novembre 2025**.

Edition entièrement consacrée au théâtre **amateur** et dotée de prix.

Sur les 3 jours, il se déroulera à la salle Jacques Brel et son auditorium de Castanet-Tolosan (salles équipées pour la représentation théâtrale) **6 pièces tous publics**.

Un jury composé de professionnels du théâtre, d'élus de la ville de Castanet-Tolosan, de membres des Emul'Sifon, assistera à toutes les représentations et décernera les prix suivants :

- Prix des meilleurs spectacles : Eclusiale d'Or, d'Argent et de Bronze
- Prix de la mise en scène
- Prix interprétation masculine
- Prix interprétation féminine
- Prix spécial du jury.

Deux prix seront attribués par le public :

- Prix de l'affiche
- Prix spécial du public.

Une seule troupe sera récompensée pour un prix. Une même troupe pourra recevoir plusieurs prix. Les prix seront constitués par un trophée.

Les prix seront décernés, en présence, au minimum, d'un représentant de chaque troupe et du public le dimanche 9/11 à 17h30.

L'association les Emul'Sifon recherche des troupes de théâtre strictement amateurs, proposant des spectacles pour tous publics.

Si l'aventure et le défi vous tente,

Les dossiers d'inscriptions sont à retourner avant le 27 septembre 2025.

Le dossier comporte des demandes d'informations sur la troupe, sur le spectacle et les éléments techniques. Il comporte aussi un descriptif de l'organisation du festival.

La sélection sera faite sur dossier, puis sur le visionnage d'une partie ou de la totalité de la pièce. Le comité de présélection regardera les vidéos disponibles ou se déplacera lors d'une des représentations ou une répétition de la troupe.

La constitution du programme des troupes retenues pour le festival sera communiquée le 6 octobre 2025.



En vous souhaitant de venir nombreux participer ou assister à ce festival,

Nous vous souhaitons de vous retrouver prochainement dans la convivialité des Eclusiales.

L'équipe d'organisation des Emul'Sifon

Règlement 2025 du festival Les Eclusiales XIII – Concours de théâtre amateur

1 - DEFINITION DU FESTIVAL

Article 1.1 - Organisateurs

La 13^{ème} édition du Festival Les Eclusiales propose un concours de Théâtre Amateur, avec palmarès. Il est organisé par l'association (loi 1901) **les Emul'Sifon** et le service culturel de la mairie de Castanet-Tolosan.

Article 1.2 -Principe

Le festival est créé dans la 13^{ème} édition du festival les Eclusiales sur plusieurs jours autour du week-end du 11 novembre 2025. Ce festival est ouvert aux troupes de théâtre **NON PROFESSIONNELLES**, adolescents ou adultes, qui devront présenter un spectacle **abouti**.

Article 1.3 – Dates et lieu

Ce Festival se déroulera **les 7, 9 et 10 novembre 2025**. Ce festival se déroulera à **l'espace Jacques Brel de Castanet-Tolosan**.

Article 1.4 - Participation

Les comédiens, le metteur en scène et 2 techniciens (maximum) des troupes participantes bénéficient d'une **entrée à tous les spectacles**. Les troupes se doivent de collaborer à la pleine réussite de la manifestation en participant autant que possible en tant que spectateurs à l'ensemble du Festival.

Article 1.5 - Représentations

Les représentations des spectacles sélectionnés se dérouleront sur 3 jours à raison de un ou cinq spectacles par jour. Les horaires seront communiqués ultérieurement. L'ordre de passage sera établi par les organisateurs. Les résultats seront proclamés lors de la soirée de clôture.

Article 1.6 - Jury

Le jury du Festival Les Eclusiales XIII comprendra, au plus, neuf membres désignés par le comité organisateur des

Emul'Sifon. La délibération sera proclamée au cours de la soirée de clôture. Le public payant votera pour attribuer deux prix.

Article 1.7 – Récompenses

Le jury du Festival décernera les récompenses suivantes :

- Prix du meilleur spectacle : Eclusiale d'Or, d'Argent et de Bronze
- Prix de la mise en scène
- Prix interprétation masculine
- Prix interprétation féminine
- Prix spécial du jury.

L'attribution des récompenses est laissée à l'appréciation du Jury. Le public attribuera :

- Prix de l'affiche
- Prix spécial du public.

Les prix ne seront pas convertibles en argent.

2 - LES TROUPES

Article 2.1 - Définition générale

Peut s'inscrire afin de solliciter sa sélection pour le Festival Les Eclusiales XIII de Théâtre Amateur de Castanet-Tolosan, toute troupe d'au moins deux comédiens structurée ou non en association sans but lucratif, intégrée ou non à une structure socioculturelle, pouvant présenter un spectacle répondant aux conditions énoncées au chapitre 3 du présent règlement.

Article 2.2 - Restrictions

Toutefois, ne pourra être acceptée que la candidature des troupes ne comprenant, lors des représentations sur scène, aucune personne ayant exercé une activité théâtrale à titre professionnel durant les trois années précédant le Festival, ou participant à l'organisation du festival. Cette restriction ne concerne ni le metteur en scène, ni les techniciens.

Les organisateurs se réservent le droit d'effectuer à tout moment, auprès des organismes compétents (administration fiscale, inspection du travail, fichier, Pôle emploi, etc.) toutes vérifications concernant l'identité et la conformité au présent article, de tout acteur d'une troupe candidate.

La non-conformité à cet article entraîne immédiatement la non-acceptation de la candidature de la troupe concernée.

Article 2.3 -Droits d'inscription

Une **caution de 30 €** par troupe sera demandée, non remboursable en cas de désistement, sauf cas de force majeure apprécié par le Conseil d'Administration de l'association les Emul'Sifon. Cette caution sera à verser sous forme de chèque à l'ordre Emul'Sifon lors de la confirmation de la sélection au plus tard le 15 octobre. Le chèque de caution sera débité si la troupe ne respecte pas la convention et ses engagements une fois la programmation définitive établie (sauf cas avéré de force majeure). Dans tous les autres cas, les chèques de caution seront restitués ou détruits après le festival.

Article 2.4 - Domiciliation

Chaque troupe candidate devra, au moment de son inscription, produire une domiciliation et une adresse complète en FRANCE.

Article 2.5 – Prise en charge financière

Il sera pris en charge les frais d'un repas pour les comédiens, le metteur en scène et 2 techniciens (au maximum) Les troupes ayant parcouru plus de 200 km (aller-retour) pourront **éventuellement** se voir attribuer une indemnité kilométrique de transport, déterminée après bilan financier du festival.

Règlement 2025 du festival Les Eclusiales XIII – Concours de théâtre amateur

3 - LES SPECTACLES

Article 3.1 - Conditions préliminaires

Toute troupe candidate à la Sélection pour le Festival les Eclusiales XIII de Théâtre Amateur devra présenter un spectacle et un seul. Un même acteur ne pourra pas appartenir à deux troupes se présentant au Festival sauf dérogation exceptionnelle.

Article 3.2 - Définition du spectacle

Est accepté tout spectacle comportant une partie de théâtre pur avec texte et mise en scène. Toutefois, à l'intérieur de ce spectacle pourra être utilisée toute autre forme d'expression (mime, danse, musique, chant, ombres, marionnettes, etc.). Le texte de la partie théâtrale devra être en langue française. Le spectacle pourra être : Soit une création, soit une représentation d'un spectacle écrit et à texte déposé. Dans ce cas, la troupe devra produire une autorisation de la S.A.C.D. ou autres. Le spectacle se présentera comme un tout ou comme une suite de sketches ou scènes. Le spectacle pourra être une suite d'extraits de spectacles écrits ou déjà joués. Le spectacle devra comporter un titre qui lui sera propre. Le spectacle avec un seul acteur en scène est exclu. Cependant, un spectacle avec un comédien en interaction sur scène avec un autre comédien (muet, danseur...) sera accepté.

Article 3.3 - Durée

Le temps d'occupation du plateau est limité. Les opérations prises en considération sont : le montage des décors, les réglages lumières et sons, la représentation du spectacle (y compris entracte éventuel) ne devant pas excéder deux heures avec le démontage des décors. Ces trois opérations enchaînées ne doivent pas dépasser quatre heures. Un contrôle strict du respect de cette clause sera effectué au cours des sélections du Festival.

La compagnie devra évaluer au plus juste son temps de montage, réglage et démontage

Article 3.4 - Conditions techniques

Au cours de la partie finale du Festival organisée à la salle Jacques Brel, les troupes sélectionnées utiliseront le matériel mis à leur disposition par l'organisateur. Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements de la salle. L'utilisation au cours de représentation de tout autre matériel ou effets (effets pyrotechniques, micro H.F., système vidéo, etc.) est soumise à une demande d'autorisations accordées lors de la sélection. Tout bruitage effectué en direct (sur scène ou en coulisse) est autorisé.

Article 3.5 –SACD et Responsabilité

Pour les œuvres inscrites à la SACD, la troupe doit fournir aux organisateurs, lors de sa candidature, une copie de l'autorisation de jouer dûment remplie et qui sera valide à la date du festival. Les éventuels droits de diffusion dus à la S.A.C.D. et autres pour une représentation seront à la charge des organisateurs.

4 - MODALITES DE SELECTION

Article 4.1 - Inscription des troupes

Toute troupe souhaitant poser sa candidature à la sélection des Eclusiales XII devra faire parvenir au responsable du festival **avant la date du 26 septembre 2025**, le dossier d'inscription dûment rempli :

- La fiche de candidature complètement remplie
- Une affiche du spectacle
- Une copie de l'autorisation SACD valide
- Un plan de feu.

La liste de pré sélection sera établie par le comité d'organisation.

Article 4.2 –Sélection des troupes

Un jury de sélection composé de membres de l'association les Emul'Sifon estimera la candidature par la qualité du dossier, le respect des règles d'organisation, le visionnage de vidéo ou la possibilité de voir une représentation ou une répétition avant la date limite ou le comité de sélection annoncera la liste définitive des troupes retenue le **6 octobre 2025**.

Article 4.3 - Modifications éventuelles

Entre la phase de sélection et le Festival Les Eclusiales XII, une troupe pourra modifier la liste des personnes participant à la représentation, à la condition que les nouveaux arrivants soient en conformité avec l'article 2 du Chapitre 2 du présent règlement et à l'exclusion de toute autre modification (titre, contenu, etc.). Elle devra en informer le responsable du festival.

5 - CONDITIONS GENERALES

Article 5.1 -Engagements des candidats

Le dépôt de candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans aucun recours possible sur les conditions, le déroulement ou les résultats, ainsi que toute autre décision.

Article 5.2 - Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de leur volonté, des changements de date et de lieu intervenaient, ou même si le Festival était purement ou simplement annulé. Toutefois, dans ce dernier cas uniquement, l'organisateur s'engage à rembourser les droits d'inscription de toutes les troupes candidates.

L'organisateur ne saurait être rendu responsable des retards dans les échanges d'informations du fait des services postaux, de destruction ou tout autre cas fortuit.



Les Eclusiales 2025 Castanet-Tolosan

Dossier d'inscription Festival Les Eclusiales

13 ème Edition Spécial concours de théâtre Amateur

Du 7, 8 et 9 novembre 2025
Salle Jacques Brel
Castanet-Tolosan

Le comité d'organisation est heureux de vous adresser le dossier d'inscription et le règlement du concours de théâtre amateur qui aura lieu dans le cadre de la 13ème édition du festival les Eclusiales du 7 au 9 novembre 2025.

Nous recherchons **6 pièces tous publics**





Les Eclusiales 2025 Castanet-Tolosan

DOSSIER D'INSCRIPTION

A RETOURNER PAR COURRIEL A
jm.roux@yahoo.fr

Ou à l'adresse suivante :
Les Emul'Sifon
8 allée Paul Gauguin
31320 Castanet-Tolosan

Avant le 26 septembre 2025

Nom de la troupe :

Titre de la pièce :

Auteur de la pièce :

Ville de la troupe :





Les Eclusiales 2025 Castanet-Tolosan

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom de la troupe :

Adresse de la troupe :

Troupe Adultes ☐ ou adolescents ☐

Nombre d'artistes dans la troupe :

Affilié FNCTA n° :

Nom / Prénom du contact de la compagnie :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone portable :

Courriel :





Les Eclusiales 2025 Castanet-Tolosan

RENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

PRESENTATION DE LA TROUPE

Année de création :

Lieu :

Statuts :

✓ Répertoire et style des cinq dernières saisons

ANNEE	TITRE	GENRE
2025		
2024		
2023		

✓ Participation à des Festivals ? oui ☐ non ☐

Si oui lesquels :

✓ Les mises en scène sont assurées par :

- la troupe ☐
- un metteur en scène ☐
- un acteur metteur en scène ☐
- un professionnel du théâtre ☐

✓ Fonctionnement de la compagnie :

Le choix des pièces est effectué par :

Quels sont les critères de choix d'une pièce :

✓ La partie technique est réalisée par :

les acteurs ☐ des techniciens ☐ autres ☐

Durée du travail de création :

Rythme des répétitions :



Les Eclusiales 2025 Castanet-Tolosan

RENSEIGNEMENTS SUR LA PIECE PRESENTEE

Titre :

Auteur (préciser s'il s'agit d'une adaptation) :

Traducteur :

Autorisation SACD n° et dates de validité (copie à joindre au dossier) :

Genre (Comédie, style de comédie, autre...) :

Pour quel public : Tous publics

☐

Jeune public

☐ accessible à partir de quel âge ? :

Mise en scène par :

Durée du spectacle :

Résumé de la pièce : (ce résumé sera inséré dans le programme en cas de sélection)

MERCI DE LIMITER CE RESUME A 100 MOTS OU 500 CARACTERES

Nombre de comédiens :

Nombre de techniciens :

Date de création du spectacle :

Déjà joué par la compagnie :

oui ☐

non ☐

Si oui combien de fois :

Les Emul'Sifon – Association loi 1901 n° W313013316 – Siret : 533 361 747 00017

5/7

Affilié a la FNCTA : 31/5645/0001
Contact jm.roux@yahoo.fr Tél : 0685125849





Les Eclusiales 2025 Castanet-Tolosan

Pour la sélection indispensable :

Lieux et dates où le spectacle peut être vu avant le 1 octobre 2025 :

Et/ou vidéo disponible – Lien ou DVD :

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SUR LA PIECE PRESENTEE

Dimension minimale de la scène et/ou particularité :

Durée (approximative) du montage du décor :

Durée (approximative) de préparation des éclairages et de la sonorisation :

Durée (approximative) du démontage :

Avez-vous un régisseur son et lumières ?

Avez-vous un plan de feu ?

Si oui merci de nous le communiquer dans ce dossier.

Avez-vous une affiche ?

Si oui merci de nous la communiquer dans ce dossier. *(Important car il y a un prix attribué par le public pour la meilleure affiche)*





Les Eclusiales 2025 Castanet-Tolosan

PREFERENCE DE JOUR POUR LA REPRESENTATION

Indiquez l'ordre de préférence de 1 à 6 (1 étant votre choix favori)

Pour les pièces :

- Vendredi 7 novembre 2025 à 20h30 ☐
- Samedi 8 novembre 2025 à 14h00 ☐
- Samedi 8 novembre 2025 à 16h30 ☐
- Samedi 8 novembre 2025 à 19h00 ☐
- Samedi 8 novembre 2025 à 21h00 ☐
- Dimanche 9 novembre 2025 à 14h00 ☐

LA SELECTION

La sélection sera faite sur dossier, puis sur le visionnage d'une partie ou de la totalité de la pièce. Le comité de sélection regardera les vidéos disponibles ou se déplacera lors d'une des représentations ou une répétition de la troupe.

Je soussigné _____ responsable de la troupe certifie sur l'honneur qu'aucun des comédiens susnommés n'a exercé une activité théâtrale à titre professionnel (intermittent du spectacle) depuis trois ans à la date d'inscription, conformément à l'article 2 du chapitre 2 du règlement ECLUSIALES XIII. J'engage ici la troupe à présenter gratuitement son spectacle au festival les ECLUSIALES XIII si nous sommes retenus et d'avoir pris connaissance du règlement du festival.

NB (rappel) : n'oubliez pas de faire les démarches nécessaires auprès de la SACD, SACEM (merci de joindre l'autorisation) Les frais de SACD sont à la charge du festival.

Signature :

